



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE MANDJOU

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°02/DC/C.M./CIPM-M./MANDJOU/2023 DU 01/11/2023 POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER ET DES EQUIPEMENTS DE L'HOTEL DE VILLE DE MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT : FEICOM/ COMMUNE DE MANDJOU - EXERCICE 2023

1- OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le but de rendre fonctionnel le nouvel édifice de l'hôtel de ville, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MANDJOU, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance un dossier de consultation pour l'acquisition du mobilier et des équipements de l'hôtel de ville de MANDJOU, Département du Lom et Djerem, Région de l'est

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation, comprennent :

- Acquisition du mobilier et des équipements de l'hôtel de ville de MANDJOU.

3. PARTICIPATION

La participation à cette consultation est ouverte aux sociétés de droit camerounais.

4. FINANCEMENT ORIGINE

Les prestations, objet du présent Dossier de consultation, seront financées par le budget FEICOM/COMMUNE DE MANDJOU, Exercice 2023 et donc le montant prévisionnel est de 67 447 800 (Soixante-sept millions quatre cent quarante-sept mille huit cents) FCFA.

5. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de consultation peut être consulté et retiré aux heures ouvrables à la Commune de MANDJOU dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement, à la Recette municipal de MANDJOU, d'une somme non remboursable de Soixante-quinze mille (75 000) francs CFA.

6. REMISE DES OFFRES

Les offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, seront déposées sous pli fermé contre décharge à la commune de MANDJOU au plus tard le **30/11/2023 à 9 heures**, heure locale et devront porter la mention :

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N° 02 /DC/C.M./CIPM-M./MANDJOU/2023 DU 01/11/2023
POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER ET DES EQUIPEMENTS DE L'HOTEL DE VILLE
DE MANDJOU, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

7. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit : **un million trois cent quarante-huit mille neuf cent cinquante-six (1 348 956) Francs CFA.**

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu **le 30/11/2023 à 10 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de MANDJOU siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier, à la Commune de MANDJOU.

9. DELAI D'EXECUTION

Le délai de livraison maximum des prestations est de deux (02) mois.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution de la Lettre commande.

10. PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES :

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

10.1. Critères éliminatoires :

1. Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures excepté la caution de soumission ;
2. Absence de la Caution de soumission ;
3. Spécifications techniques non-conformes (cf. CCTP) ;
4. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
5. N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualifications ;

10.2. Critères de qualification :

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des critères essentiels ci-après :

- | | |
|--|---------|
| 1. Présentation générale de l'Offre..... | Oui/Non |
| 2. Chiffre d'affaire de l'Exercice 2019 et 2020. | Oui/Non |
| 3. Accès à une ligne de crédit (Attestation de solvabilité financière délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI)..... | Oui/Non |
| 4. Conformité des fournitures aux spécifications techniques | Oui/Non |
| 5. Planning de livraison..... | Oui/Non |

Seuls les soumissionnaires qui auront remplis au moins 80 % des critères de qualification ci-dessus verront leur offre financière examinée.

Le Marché sera attribuée au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins-disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Demande de Cotation, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 80% des critères essentiels.

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs Offres pendant soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de MANDJOU, Tél : 695 188 198.

MANDJOU, le 01 NOV 2022

LE MAIRE Autorité Contractante



Ampliations :

- ✓ DDMAP-LD ;
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-M. ;
- ✓ Sce /PM ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.